



Informations diverses

Soirée barbecue

Mercredi 13 juillet

Organisée par le Foyer Laïc,
20H00 à la salle multifonction
(13 € adulte et 5 € enfant),

suivie d'un feu d'artifice
(offert par la municipalité)

et d'une soirée dansante
« ambiance disco »
(entrée libre)

Calendrier des élections

Présidentielles :

- 1^{er} tour le dimanche 10 avril
- 2^{ème} tour le dimanche 24 avril

Législatives :

- 1^{er} tour le dimanche 12 juin
- 2^{ème} tour le dimanche 19 juin

Se munir de la carte électorale, d'une
pièce d'identité et d'un crayon de couleur
noire (1^{er} tour) et d'un crayon de couleur
bleue (2^{ème} tour)

Commission Jeunesse de Pleugueneuc

Vous avez entre 12 et 18 ans. Vous
avez des idées, des projets pour la
commune (*sports, loisirs,
aménagement...*).

« **Venez en débattre au sein de la
commission jeunesse** »

Réunion de lancement, le
samedi 23 avril, à la salle
située derrière la Mairie
à 10h30.

Calendrier

Avril

- Dimanche 10 : Sortie randonnée **Pointe du Nid** (Cancale)
- Jeudi 14 : animation « poupées tracas » à la **bibliothèque** - 14h30
- Dimanche 17 : **Bal** organisé par le groupement des parents d'élèves
- Jeudi 21 : animation « Boucle d'or » à la **bibliothèque** - 14h30
- Vendredi 29 : **Portes ouvertes** à l'école 16h40 à 19h00
- Samedi 30 : **Forum jeunesse** (9h30 à 13h30) – Saint-Domineuc

Mai

- Dimanche 8 : Sortie randonnée **Dinard - Saint-Malo** (Rance maritime)
- Samedi 14 : **Grand concours de palets** par l'association du palet
- Dimanche 22 : sortie randonnée Jardins de Haute Bretagne (Le Châtelier)

Juin

- Dimanche 5 : **Fête de la Pentecôte** - vide-greniers et concours palets
- Mercredi 15 : **Tournoi de pétanque** organisé par le Club de l'amitié
- Samedi 18 et dimanche 19 : **week-end – sortie randonnée** Carhaix
- Mardi 21 : **Fête de la musique** organisée par l'animation locale sur le terrain situé derrière la salle des sports

Juillet

- Vendredi 1^{er} : **Temps convivial à l'école** « Les Jours Heureux »
- Mercredi 13 : Repas suivi d'un **feu d'artifice** et d'une soirée disco
- Jeudi 14 : **Grand concours de palets** – bar « L'Imprévu »
- Dimanche 17 : **défilé de voitures anciennes** de 15h00 à 17h00

« Nostalgie 137 » - édition 2022



- **Samedi 16 juillet** : accueil des participants pour le camping rétro, près du parc de la « Bourbansais »
- **Dimanche 17 juillet** : balade le matin, expo d'artisans en rapport avec les véhicules anciens et le vintage sans droit de place puis mise en route du bouchon « Nostalgie 137 » en début d'après-midi

Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

Absents excusés : GALLAIS Luc, MASSART Manuele, RADOUX Céline et de LORGERIL Olivier

Plan de relance numérique pour les écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) a, au titre de sa compétence (*investissement et fonctionnement d'équipements numériques de l'enseignement préélémentaire et élémentaire*), candidaté à l'appel à projet de l'État, relatif au plan de relance numérique pour les écoles.

Les communes n'ont plus la compétence en matière de numérique pour leurs écoles et ne peuvent donc procéder aux achats. Cependant, elles sont autorisées à abonder financièrement en versant à la Communauté de communes un fonds de concours correspondant à 50 % maximum du montant TTC investi par la CCBR.

Au titre du plan de relance numérique, le montant TTC investi par la Communauté de communes pour doter l'école de la commune de Pleugueneuc est de 10 062.96 €. Le montant du fonds de concours, que la commune est autorisée à mobiliser pour ce projet, s'élève ainsi à 5 031.48 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour participer au travers d'un fonds de concours au plan de relance numérique porté par la Communauté de communes de la Bretagne romantique.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation au fonds de concours à la Communauté de communes de la Bretagne romantique, à hauteur de 50 % maximum du montant TTC investi par celle-ci dans le cadre du plan de relance numérique, soit la somme de 5 301.48 €.

Informations et questions diverses

Pour l'aménagement de la voirie du secteur Coëtquen – Brocéliande, une commission est désignée pour travailler sur l'esquisse : Pascal BESSIN, Cédric FINES, Luc GALLAIS, Céline CLERC et Pascal EGAULT.

La réunion se termine par un échange sur le lancement de la **commission des jeunes, prévue le 23 avril 2022 à 10h30, dans la salle associative située derrière la Mairie.**

Qui peut rejoindre la **commission jeunesse** ? Seules conditions pour y participer : habiter Pleugueneuc (*même en résidence alternée*) et avoir entre 12 et 18 ans.

La commission jeunesse est créée pour connaître les avis, les envies, les besoins des 12-18 ans de la commune. Il est intéressant de pouvoir consulter les jeunes afin de proposer des actions ou des infrastructures répondant à leurs besoins ou souhaits.

Les principaux objectifs sont de responsabiliser la jeunesse pleugueneucoise, de réfléchir et d'élaborer de nouveaux projets pour la commune au travers de l'engagement citoyen ; le point d'orgue étant de favoriser et développer l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie participative.

Les jeunes pourront s'investir pleinement dans la vie de la commune à travers différents groupes de réflexion.

Objectifs :

- Favoriser le lien entre les jeunes habitants du village et la municipalité ou les associations,
- Mener des projets pour améliorer la vie des jeunes et/ou des habitants du village,
- Transmettre les souhaits, les ressentis, les besoins,
- Représenter les jeunes de la commune devant le Conseil municipal,
- Découvrir le fonctionnement citoyen de la commune et de ses administrés,
- Exercer les jeunes à une citoyenneté active.
- Permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie.

La commission jeunesse sera soutenue par la commission « *Pôle enfance et jeunesse* », à savoir : Eric BARBY, Carole BUSNEL, Estelle BLAISE, Manuele MASSART et Emeric HURAUULT.

Le budget primitif d'investissement 2022 s'équilibre à hauteur de 1 381 480,00 € en dépenses et recettes et résulte du débat d'orientations budgétaires de la séance de février dernier qui peut se résumer comme suit :

- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du 1^{er} étage de l'école et WC maternelle (*sous le préau*),
- Aménagement de voirie secteur de Coëtquen,
- Extension du bâtiment des services techniques (*préau*),
- Fontaine place de l'église et rénovation des tableaux des retables des 2 chapelles,
- Aménagement du parking allée des sports,
- Effacement des réseaux rue de Brocéliande et étude pour la rue du Linon,
- Solde des projets déjà engagés (*salle des sports, anciens vestiaires, défense incendie*).

1- Budget annexe : Assainissement

Le Compte Administratif 2021 de l'assainissement présente un excédent net pour les deux sections de 1 944.75 € qui cumulé aux années précédentes s'élève à 317 082,77 €. La circulaire ministérielle du 30 avril 2020 pour la nouvelle gestion des boues issues de la station d'épuration dans le cadre de la COVID a imposé de nouvelles dépenses en section d'exploitation (stockage et chaulage des boues pour un montant de 21 173.68 TTC). Par ailleurs, des travaux d'amélioration à la station d'épuration ont été réalisés pour un montant de 7 584.00 TTC et le chemisage du réseau des eaux usées, rue de Coëtquen et square de Brocéliande a coûté 24 104.28 € TTC).

Le Budget 2022 de l'assainissement s'équilibre quant à lui en fonctionnement à 314 000 € et en investissement à 141 484.48 €.

Les réseaux rue de Rennes et rue de la Libération étant les plus anciens de la commune, il sera nécessaire de prévoir leur réhabilitation avant tous projets d'aménagement.

2- Budget annexe : Lotissement Le Chemin de Morgan

Le Compte administratif 2021 du lotissement Le Chemin de Morgan présente un déficit de 678 027.27 €. Il correspond à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de viabilisation réalisés à ce jour (missions géomètre et topographiques, travaux de terrassement et de voirie provisoire, effacement de la ligne électrique, assainissement, exutoire des eaux pluviales, alimentation en eau potable...). Le solde des dépenses liées à cette viabilisation et cette commercialisation est évalué à 460 986.73 € TTC.

M. le Maire indique que les premiers permis de construire viennent d'être délivrés. A ce jour, 13 compromis de vente ont été signés chez Maître Clossais, notaire à Mesnil Roc'h.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, approuve les Comptes administratifs 2021, accepte de reconduire les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022, vote l'affectation des résultats et les Budgets primitifs 2022 de la commune et des 2 autres budgets annexes (assainissement et lotissement) ainsi que le montant des subventions énumérés ci-dessus.

Réhabilitation du parking allée des sports

M. le Maire présente les devis pour l'aménagement du parking de l'allée des sports, situé derrière l'arrêt de bus « La Gare » et propose de retenir la proposition la moins-disante.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise LEHAGRE pour 15 651,00 € HT.

Des travaux de reprise (deux purges), rue du Bourg, seront réalisés en même temps par cet établissement. Ils seront pris en charge dans le cadre de la garantie décennale.

ANNONCE EMPLOI COMMUNAL

La commune de PLEUGUENEUC recherche un agent à temps non complet pour effectuer différentes missions (temps périscolaires : distribution des repas à la cantine, ménage des classes puis ménage des bâtiments communaux).

Ce poste est susceptible d'évoluer et d'être pérennisé à la rentrée de septembre 2022.

Merci de déposer votre lettre de candidature et votre CV dès que possible.

Renseignements au 02.99.69.40.47

Dispositif « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « **argent de poche** », destiné aux jeunes de 16 à 17 ans, est renouvelé cette année !

Chaque mission, d'une durée de 4 heures (avec pause de 30 mn), sera rémunérée 15 € par mission.

Les missions proposées sont diverses : désherbage manuel, nettoyage des bâtiments communaux, distribution du bulletin, petits travaux espaces verts et autres tâches simples et sans danger.

Les jeunes, qui le souhaitent, sont invités à déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae auprès du secrétariat de mairie, **avant le 31 mai 2022.**

MESURES de PROTECTION du BOCAGE

Effets de la délibération du 24/02/2022
Obligation de dépôt d'une DP pour les coupes et abattages d'arbres isolés, haies, réseaux de haies et de plantation d'alignements

Je suis **habitant**
Quel impact pour moi ?

Vous devez déclarer en mairie toutes coupes d'arbres sur votre terrain.

Quels arbres sont concernés ?

TOUS les arbres et espaces boisés, où qu'ils soient, sont concernés par cette délibération, sauf s'ils constituent une menace ou un danger, ou s'ils font l'objet d'une exception (acorns ou régime forestier, plan simple de gestion, autorisation par arrêté préfectoral).

Comment se passe la procédure de déclaration préalable aux abattages d'arbres ?

1- Une déclaration préalable doit être déposée en mairie
2- Le maire a un mois pour instruire votre dossier et prendre un arrêté
3- L'arrêté doit être affiché durant 2 mois avant coupe sur le terrain où se situe l'arbre que vous souhaitez abattre.

Déclaration Préalable

Et si je ne fais pas de déclaration préalable, qu'est-ce que je risque ?

Le maire peut décider d'engager une procédure judiciaire pour non respect du Code de l'Urbanisme en saisissant le procureur de la République
A l'issue de la procédure, le juge peut vous infliger une amende allant de 200€ à 300 000€ (de l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme).

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

+ d'infos :
dans la mairie du lieu d'abattage prévu